

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-649 DU 29 DECEMBRE 2000

Autorisant Madame Afi Aurélie KPOSSOUKPE épouse KOHLSTRUCK à renoncer à la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de nationalité dahoméenne ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;

VU le décret n°97-30 du 29 janvier 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

VU la requête de Madame Afi Aurélie KPOSSOUKPE épouse KOHLSTRUCK et l'ensemble des pièces produites ;

Sur rapport du garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 13 décembre 2000.

.../...

DECRETE

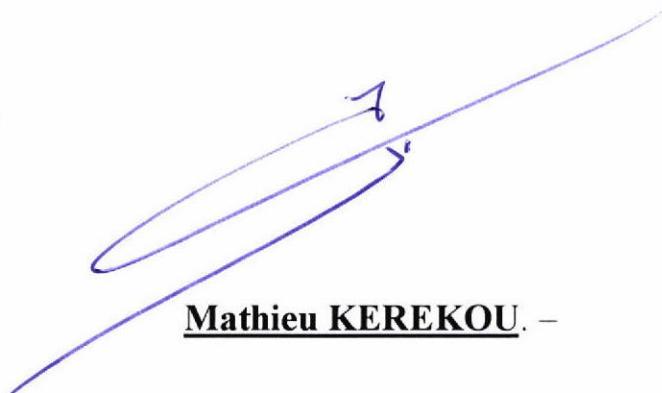
Article 1^{er} : Madame Afi Aurélie KPOSSOUKPE épouse KOHLSTRUCK, née vers 1972 à Adjaha (Grand-Popo) Département du Mono (République du Bénin), de Germain KPOSSOUKPE et de Adanhin Avlessi Elisabeth, est autorisée à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par la nommée Madame Afi Aurélie KPOSSOUKPE épouse KOHLSTRUCK, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

.../...

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,



Théophile NATA
Ministre intérimaire

3
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON

Ampliatioms : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MAEC- MJLDH 4 Autres ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGIG-
DGDDI 5 BN - DAN- DLC 3 GCONB- DCCT- INSAE 3 BCP- CSM- IGAA 3
UNB- ENA- FASJEP 3 INTERESSEE 1 JO 1.